



**Ville de La Farlède
Département du Var**

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE D'INSTALLATION
Du CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2014 A 10 HEURES**

L'an deux mil quatorze, le **vingt-neuf mars**, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de LA FARLEDE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. Raymond ABRINES, Maire sortant, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Election du Maire
- 3- Détermination du nombre des adjoints
- 4- Election des adjoints

Monsieur Raymond ABRINES, en sa qualité de maire sortant, ouvre la séance.

Il demande qu'il soit procédé à l'appel des élus dans l'ordre de leur élection, suite au renouvellement général des conseils municipaux du 23 mars 2014, ce qui est fait :

- Raymond ABRINES
- Anne-Laure EXCOFFON-JOLLY
- Yves PALMIERI
- Sandrine ASTIER-BOUCHET
- Christian FLOUR
- Virginie CORPORANDY-VIALON
- Robert BERTI
- Martine OLIVIER
- Gérard PUVEREL
- Dominique LEBRIS-BRUNEAU
- Guy GENSOLLEN
- Josette AUBOURG
- Mireille GAMBA
- Stéphane BLANC
- Annie DEMIT
- David MONIN
- Marie-France GERINI
- Philippe VERSINI
- Micheline TEOBALD
- Marc CARDINALI
- Anne-Marie SOUM
- Jean-Louis VEBER
- Nathalie FIORI
- Jean-Félix ETTORI
- Isabelle FURIC
- Raymonde DEKARZ
- Alain DEL TATTO

Ont donné procuration :

Pierre HENRY à Raymond ABRINES

Jean BERGER à Jean ETTORI

1- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose un secrétaire de séance ; le premier magistrat soumet aux votes la candidature de Monsieur Yves PALMIERI.

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 5 (M. ETTORI, Mme FURIC, M. BERGER, Mme DEKARZ, M. DEL TATTO)

2- Election du maire

Monsieur Raymond ABRINES demande à la doyenne d'âge, Madame Anne-Marie SOUM de présider la séance.

Madame SOUM, en sa qualité de présidente de séance, demande ensuite aux membres de l'assemblée de constituer le bureau composé de deux assesseurs au moins. Elle propose Monsieur Yves PALMIERI et Madame Anne-Laure EXCOFFON.

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 5 (M. ETTORI, Mme FURIC, M. BERGER, Mme DEKARZ, M. DEL TATTO)

La présidente de séance fait ensuite appel aux candidatures pour la fonction de maire. Monsieur ABRINES propose sa candidature. Aucune autre candidature n'est déclarée.

Il est ensuite procédé à l'élection du Maire au Scrutin secret et à la majorité absolue. Chacun, à l'appel de son nom, vient déposer son bulletin dans l'urne. Un isolement, non obligatoire, est mis à la disposition de ceux qui le souhaitent.

Puis les assesseurs procèdent au dépouillement :

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 5 blancs

Nombre de suffrages obtenus par Monsieur Raymond ABRINES : 24

Madame SOUM déclare Monsieur Raymond ABRINES Maire de La Farlède et lui remet son écharpe tricolore.

Monsieur le Maire dit quelques mots de remerciement puis il propose de passer à la question suivante de l'ordre du jour.

3- Détermination du nombre des adjoints

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (arrondi à l'entier inférieur).

Dans le respect de ce texte, il propose donc au Conseil Municipal de créer 8 postes d'adjoints et précise que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection et que des délégations leur seront confiées ultérieurement par lui-même par arrêté.

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 5 (M. ETTORI, Mme FURIC, M. BERGER, Mme DEKARZ, M. DEL TATTO)

4- Elections des adjoints

En application de l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel.

Il propose, pour la Majorité, la liste conduite par Monsieur Christian FLOUR composée de :

- Christian FLOUR
- Yves PALMIERI
- Anne-Laure EXCOFFON-JOLLY
- Gérard PUVEREL
- Sandrine ASTIER-BOUCHET
- Robert BERTI
- Martine OLIVIER
- Virginie CORPORANDY-VIALLO

Puis Monsieur le Maire fait appel à d'éventuelles autres candidatures. Aucune autre candidature n'est déclarée.

Il est ensuite procédé au vote selon les formes décrites ci-dessus. Chacun, à l'appel de son nom, vient déposer son bulletin dans l'urne. Un isolement, non obligatoire, est mis à la disposition de ceux qui le souhaitent.

Puis les assesseurs procèdent au dépouillement :

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 5 blancs

Nombre de suffrages obtenus par la liste conduite par Monsieur Christian FLOUR : 24

Monsieur le Maire déclare élue la liste des adjoints conduite par Monsieur Christian FLOUR. Puis il remet une écharpe tricolore à chacun dans l'ordre de son élection :

- | | |
|-----------------------------|--------------------------|
| - Christian FLOUR | 1er adjoint |
| - Yves PALMIERI | 2 ^{ème} adjoint |
| - Anne-Laure EXCOFFON-JOLLY | 3 ^{ème} adjoint |
| - Gérard PUVEREL | 4 ^{ème} adjoint |
| - Sandrine ASTIER-BOUCHET | 5 ^{ème} adjoint |

- Robert BERTI 6^{ème} adjoint
- Martine OLIVIER 7^{ème} adjoint
- Virginie CORPORANDY-VIALON 8^{ème} adjoint

Monsieur ETTORI remercie les électeurs qui leur ont fait confiance, mais les voix portées sur sa liste étant insuffisantes, il en tire les conséquences ; c'est pourquoi il décide de donner sa démission. Il remet une lettre en ce sens à Monsieur le Maire. Le suivent dans cette démarche Mme DEKARZ, Messieurs DEL ATTO et BERGER. Monsieur le Maire en prend acte.

Monsieur ETTORI préfère laisser la place aux jeunes.

Il souhaite au nouveau Conseil Municipal d'œuvrer avec efficacité et toujours dans l'intérêt général.

Il dit que le Docteur ABRINES a été brillamment élu.

Il souhaite ajouter deux choses :

La première est qu'il regrette que la liste conduite par le Docteur Raymond ABRINES ait critiqué les compétences des membres de la liste « Unis pour La Farlède », car ce sont des gens très compétents et qu'il est dommage de penser cela d'eux.

Deuxième chose : Monsieur ETTORI cite le Docteur Raymond ABRINES qui dans un tract a écrit « je vous mets en garde contre la stratégie de la peur »

Monsieur ETTORI rappelle que sur la liste conduite par Raymond ABRINES, des gens se sont dit fondamentalement gaullistes. Monsieur ETTORI fait référence à son père et son grand-père décédé des suites de la guerre. Il rappelle qu'il a donné 35 ans de sa vie à la Commune de LA FARLEDE, qu'il a certainement des défauts mais qu'il est très peiné d'avoir été comparé aux sombres heures du gouvernement de Vichy.

Monsieur Raymond ABRINES fait savoir que loin de lui était l'idée de dénigrer les membres de la liste « Unis pour La Farlède » car il ne considère pas que ces personnes sont incompétentes. Quant à l'allusion sur « la stratégie de la peur », Monsieur ABRINES ajoute « nous n'avons fait qu'essuyer vos plâtres » .

Le Docteur ABRINES conclut ainsi «si, par mes propos, j'ai pu vous froisser, je m'en excuse profondément ».

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h30

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Maire

